



Saint   
Denis

## Actualisation Septembre 2016

« *Les violences faites aux femmes : mieux repérer pour mieux orienter* »

### Court-métrage :

Film « Anna » de la Miprof (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

Ce court métrage réalisé en 2013, à l'initiative de la MIPROF (d'une durée totale de 15 minutes), permet d'illustrer :

- les mécanismes de la violence ;
- le repérage ;
- la prise en charge des femmes victimes de violences

Film consultable sur :

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/JOURNEE-INTERNATIONALE-DES-DROITS.html>

Et son livret d'accompagnement téléchargeable sur :

<http://fr.calameo.com/read/003697183692a48d3e0da>

### Les violences peuvent prendre plusieurs formes :

- ✓ **Verbales** : insultes, grossièretés, silences, chuchotement inaudible...
- ✓ **Psychologiques** : menaces, harcèlement, jalousie, isolement, humiliations, dénigrement, contrôle des activités, chantage
- ✓ **Physiques** : cracher au visage, tirer les cheveux, bousculer, frapper, étrangler, morsures, entailles, coupures, fractures, brûlures, séquestration
- ✓ **Sexuelles** : relations sexuelles contraintes, contrainte à voir ou à écouter du matériel pornographique, contraindre à poser pour des photos ou vidéos, obliger à prendre des positions dégradantes, relations sexuelles devant témoin
- ✓ **Economiques** : exiger des comptes au centime près, interdiction de travailler, obliger à payer tous les frais du ménage, interdiction d'ouvrir un compte bancaire personnel
- ✓ **Administratives** : confiscation ou chantage sur les papiers d'identité

- ✓ **Mariages forcés** : la loi garantit le droit de se marier ou pas et celui de choisir son conjoint

### **Les violences peuvent s'exercer dans différents lieux et par différentes personnes :**

- ✓ Dans le **couple** (mari, concubin, pacsé, partenaire, ex-mari/concubin...)
- ✓ Dans la **famille** (parents, oncle, tante, frère, sœur, beau-père,...)
- ✓ Dans les **relations amicales et de voisinage**
- ✓ Dans la **rue, les transports publics, les magasins**,...
- ✓ Dans les **institutions** (école, université, hôpital, armée,...)
- ✓ Au **travail** (collègue, supérieur, hiérarchique,...)

### **Pour les VICTIMES de violences :**

- En parler à une personne de confiance
- Se faire aider par les associations, psychologues, assistantes sociales, médecins
- Regrouper des preuves : témoignages et certificats médicaux
- Porter plainte, déposer une main courante
- Demander une ordonnance de protection

### **Pour les TEMOINS de violences :**

Vous voulez venir en aide à une femme victime de violences : Ecoutez-la, croyez-la, Accompagnez-la. Faites lui rencontrer une association ou un service capable de la protéger.

## **DEMARCHES POUR AGIR IMMEDIATEMENT**

### **Numéros d'urgence :**

**Police 17 – Pompiers 18 – Samu 15**  
24h/24 7j/7

### **Certificats médicaux :**

Il est important de faire constater par un médecin les coups et blessures et les éventuels troubles psychosomatiques. Les constatations médicales doivent préciser les jours d'incapacité de travail (ITT).

Qui peut établir un certificat détaillé des violences subies ?

- Tout médecin généraliste,
- Un médecin de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de Bondy (Hôpital Jean Verdier, Avenue du 14 juillet 93140 Bondy) : demander aux services de police de prendre un rendez-vous ou possibilité de s'y rendre sans réquisition, sur rendez-vous.

Contact : 01 48 02 65 06

Des bons de taxi sont disponibles pour se rendre aux UMJ.

## Témoignages :

Demander aux associations, services sociaux, voisins, amis, de décrire les violences dont ils ont été témoin.

- Pour être valable les témoignages doivent contenir les informations suivantes : nom, prénom, signature et adresse du témoin, description des actes de violence et/ou des conséquences subies par la victime, photocopie recto-verso de la carte d'identité.

- Il est possible d'obtenir l'aide d'un écrivain public pour la rédaction des lettres. Se renseigner auprès des maisons de quartier ou de la Maison de la justice et du droit.

- En fin de ce document (annexes), vous trouverez un modèle de « lettre de témoignage ».

## Porter plainte ou déposer une main courante :

Porter plainte est une étape importante pour sortir des situations de violences.

Les femmes sans titre de séjour PEUVENT porter plainte.

Il est possible d'avoir un traducteur.

Il est possible de porter plainte en se rendant dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie.

La réception de la plainte ne peut pas être refusée.

Il est aussi possible de porter plainte par écrit (voir annexe)

Obligation pour la police de recevoir les plaintes : Code pénal : Article 15-3

<<La police judiciaire est tenue de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale et de les transmettre, le cas échéant, au service ou à l'unité de police judiciaire territorialement compétente.

Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal et donne lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé à la victime. Si elle en fait la demande, une copie du procès-verbal lui est immédiatement remise>>

Les violences physiques et psychologiques constituent des infractions : Code pénal : Article 222-14-3

<<Les violences prévues par les dispositions de la présente section sont réprimées quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques>>

### - Commissariat central à Saint-Denis :

15 Rue Jean Mermoz, 93200 Saint Denis, 01 49 71 80 00

Tram T1, Bus 168, 255, 256, 268 Marché de Saint-Denis

Aide Juridique : Mme ZIANE Nadia, du lundi au vendredi 13h/19h SOS victimes 93

Aide psychologique : Mme Delphine LEGER

### - Tribunal de Grande Instance, 173 avenue Paul Vaillant Couturier, 93000 Bobigny

Il est également possible de porter plainte par courrier au Procureur de la République (annexe modèle de lettre pour porter plainte) ou de se rendre directement au Tribunal.

Courrier à adresser à :

Madame la Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, 173 avenue Paul Vaillant Couturier, 93000 Bobigny

## **Demander une ordonnance de protection**

L'ordonnance de protection est une décision de justice qui permet de mettre les enfants et la femme victimes de violences en sécurité. Elle peut s'appliquer avant ou après un dépôt de plainte, que l'agresseur ait été condamné ou pas. Le juge peut interdire l'accès au logement au conjoint auteur des violences. Il peut aussi interdire à l'agresseur d'entrer en contact avec la femme victime. Le non respect des ces interdictions est sanctionné d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et 15 000€ d'amende. Pour bénéficier de l'ordonnance de protection il faut remplir le formulaire de demande et fournir la preuve des violences et de la situation de danger (attestation, témoignages, certificats médicaux, plaintes, main courantes,...)

### **Retirer un formulaire de demande :**

Maison de la Justice et du Droit (MJD)

*16 rue des boucheries, Saint-Denis – Tél 01 55 84 05 30 / Fax 01 55 84 05 31*

*Metro : Basilique de Saint-Denis,*

*Bus : 153, 239, 253 Gabriel Péri-Franklin*

*lu 9h/12h, ma 9h/12h30 et 13h30/17h, me 9h/12h30 et 13h30/17h30, je 9h-12h30 et 13h30/17h, ve 9h/12h30 et 13h30/16h30*

Tribunal de Grande Instance de Bobigny

*173 avenue Paul Vaillant Couturier, 93000 Bobigny - 01 48 95 13 93*

*Tram : T1 Pablo-Picasso*

*Métro 5 : Bobigny Pablo Picasso*

*Du lundi au vendredi de 9h à 12h*

### **Se faire aider pour remplir le formulaire :**

L'association SOS victimes tient une permanence juridique :

- à la Maison de la Justice et du Droit (*16 rue des boucheries, Saint-Denis – Tél 01 55 84 05 30*)

*Le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, fonctionne sur RDV*

- au Tribunal de Grande Instance de Bobigny (173 Avenue Paul Vaillant-Couturier, 93000 Bobigny – tél 01 48 95 13 93)

*Tous les jours de 13h à 17h30 sans rendez-vous*

### **Dépôt de la demande d'ordonnance de protection :**

Tribunal de Grande Instance de Bobigny (173 Avenue Paul Vaillant-Couturier, 93000 Bobigny)

*Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h*

## **DROITS, INFORMATIONS ET ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE**

Il est possible de prendre rendez-vous gratuitement avec des juristes afin d'obtenir une aide pour les questions relatives au mariage, divorce, garde des enfants, partage des biens, attribution du logement, mariage forcé, viol, harcèlement, violence économique...

## **PERMANENCES JURIDIQUES**

### **Centre d'information sur les droits des Femmes et des Familles 93 (CIDFF93) :**

01 48 36 99 02

Des permanences juridiques gratuites sont assurées dans différents endroits :

<http://www.infofemmes.com>

Dont voici la liste des permanences sur Saint-Denis :

**- Maison de quartier Plaine**

5 rue Saint Just, Saint-Denis, 01 83 72 20 50  
Bus 153, 302, église de la plaine  
Sur rendez-vous, le mardi 14h-17h

**- Maison de quartier Romain Rolland**

2 rue Henri Barbusse, St-Denis (derrière la poste), 01 49 33 70 20  
Bus 153, 253 : Marville-hôpital Delafontaine, 254 : Marcel Cachin-Desnos  
Sur rendez-vous, le jeudi 14h-16h30

**- Maison de quartier Franc Moisin:**

16, cours du rû de Montfort Saint-Denis, 01 83 72 22 43  
Bus 170 : rue du Progrès, Bus 256 : rue Danielle Casanova, Bus 253 : Henri Delaunay  
Sur rendez-vous le mardi 9h30-12h

**- Maison de quartier Pierre Sépard:**

8/11, rue Emile Chrétien, 01 83 72 22 50  
Bus 268 : arrêt Guynemer, Tram T5 Guynemer - stade Auguste Delaune  
Sur rendez-vous le mercredi de 14h à 17h

**- Maison de la Justice et du Droit :**

16 rue des Boucheries, 01 55 84 05 30  
Metro : Basilique de Saint-Denis,  
Bus : 153 et 253 : arrêt Place de la Résistance et de la Déportation  
Bus 239 : arrêt médiathèque  
Métro ligne 13 : arrêt Basilique de Saint-Denis  
->Permanence du CIDFF 93 : Sur rendez-vous le : Mardi 13h30-16h30 et le Jeudi 9h30-12h30  
->Permanence de SOS Victimes 93 : Jeudi 9h-12h / 13h30-17h

## **CONSULTATIONS ET AIDE PSYCHOLOGIQUE**

Les consultations de psychologie permettent d'évacuer le stress causé par les violences. Il s'agit de faire un travail sur les émotions, sur l'affirmation de soi afin de reprendre confiance en soi.

**CMS Les Moulins**

Consultations gratuites de psycho-traumatologie, pour les femmes et leurs enfants victimes de violences conjugales, sur orientation d'un professionnel.  
Prendre rendez-vous par téléphone ou à l'accueil  
40 rue Auguste Poullain, 01 48 22 55 00, 01 83 72 20 10  
Tram T1 : Marché de St-Denis, Bus 168, 255, 256 : Auguste Poullain, Bus 361 : Pierre Brossolette  
Consultations sur rendez-vous les mardis après-midi et mercredis toute la journée

**Centre médico-psychologique - CMP**

Consultations post-traumatiques sur rendez-vous.  
4 rue Franklin, Saint-Denis, 01 48 20 07 63  
Métro : Basilique de St-Denis, Bus 153, 239, 253 : Gabriel Péri-Franklin

## ECOUTE ET SOUTIEN

### Permanences téléphoniques

Numéros d'écoute et d'accompagnement

#### **Viols femmes informations :**

0 800 05 95 95 (numéro gratuit d'un poste fixe)

*Du lundi au vendredi de 10h à 19h*

#### **Violences conjugales info :**

3919

*Du lundi au vendredi de 9h à 22h*

*Le samedi et dimanche 9h à 18h*

#### **SOS Femmes 93**

01 48 48 62 27

*Du lundi au vendredi de 14h à 17h*

#### **Permanence téléphonique d'information IVG région Ile-de-France**

01 47 00 18 66

*Du lundi au vendredi de 12h à 19h*

### Atelier de psychomotricité gratuit – relaxation pour les femmes victimes de violences, Ecole d'art Plastique Gustave Courbet

*51, rue Auguste Poullain*

*Tram T1 : Marché de St-Denis, Bus 168, 255, 256 : Auguste Poullain, Bus 361 : Pierre Brossolette*

*Le mardi de 13h30 à 15h30 sans rendez-vous préalable. Renseignements auprès de Marie Leroy 06 20 07 03 67*

### Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF)

- CPEF du Cygne : 6 rue du Cygne à St Denis. Tél : 01 83 72 20 20
- CPEF des Moulins : 40 rue Auguste Poullain à St Denis. Tél : 01 83 72 20 10
- CPEF Barbusse : 14 rue Henri Barbusse à St Denis. Tél : 01 49 33 70 70
- CPEF Plaine : 153 Avenue du Président Wilson à St Denis. Tél : 01 83 72 20 06

° Consultations du lundi au samedi (infirmière, gynécologue, conseillère conjugale et familiale).

° Ecoute et accompagnement, pour faire face aux difficultés relationnelles, aux violences dans le couple, familiales, sexuelles

° Consultation anonyme pour tout âge

- Mouvement Français pour le Planning Familial 93 MFPP

*Immeuble Edouard Vaillant, Place des fédérés à St Denis, 01 55 84 04 04*

*Bus : 168, 254, 255, 256, 268 : Cité Langevin, Tram T1 Marché de St-Denis, Métro : Basilique de St-Denis*

*Accueil avec ou sans rendez-vous : mardi 14h-17h, mercredi 14h-17h, jeudi 14h-17h, vendredi 9h30-12h30*

*Permanence téléphonique : lundi 9h30-17h, mardi 14h-17h, mercredi 9h-17h, jeudi 9h-17h, vendredi 9h30-12h30*

- Service de Médecine Préventive de l'université Paris VIII (*réservé aux étudiants*)  
*Université de Saint-Denis, 2 rue de la Liberté. Situé dans la Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage*  
Tél : 01 49 40 65 10 et mail : [medecine.preventive@univ-paris8.fr](mailto:medecine.preventive@univ-paris8.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

## LIEUX D'ACCUEIL A SAINT DENIS

### SOS Femmes 93

#### à Bondy

LAO Lieu d'accueil et d'orientation

*3 allée du Moulin, Bondy, 01 48 48 62 27*

*Prendre le tram T1 jusqu'à Pablo Picasso puis le bus 303 jusqu'à Gare de Bondy RER*

**Accueil collectif** tous les matins, du lundi au jeudi de 10h à 13h (sans RDV)

*Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h*

*Accueil individuel sur RDV*

### Amicale du Nid

Accueil de jour pour les femmes en difficulté

Groupes de parole, aide alimentaire, douche, machine à laver, orientation pour la recherche de logement

*10 rue Fontaine, Saint-Denis, 01 55 87 02 11*

*Tram T1 : Marché de St-Denis, Bus 168, 255, 256, 268 : Marché de St-Denis*

*Lundi 9h30/12h30 – 13h30/16h45, Mardi 13h30/16h45, Mercredi 9h30/12h30 – 13h30/17h15,*

*Jeudi 9h30/12h30 – 13h30/16h45, Vendredi 9h15-14h15*

Contact mail : [adn93.ajfontaine@orange.fr](mailto:adn93.ajfontaine@orange.fr)

### Association Voix d'Elles Rebelles

Pour la mixité, contre les discriminations, l'exclusion et les préjugés sociaux et culturels. Association pour les filles et les femmes qui ne supportent plus de se voir dicter leur conduite ou d'être surveillées par leurs grands frères.

[info@voixdelles.org](mailto:info@voixdelles.org)

*1 place Lautréamont (Cité Gabriel Péri), St-Denis, 01 48 22 93 29*

*Bus 168, 254, 255, 256, 268 : Auguste Poullain, tram T1 : Marché de St-Denis*

*Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h à 18h*

## EXCISION ET MARIAGE FORCE

### Prise en charge des mutilations sexuelles au Centre Hospitalier de Saint-Denis

Pour poser des questions sur concernant l'excision (d'ordre médical, identitaire, psychologique ou sexologique), ou pour envisager d'effectuer une chirurgie reconstructrice du clitoris

Groupe de parole mensuel le premier mardi de chaque mois à 14h30 (sans rdv)

Centre Hospitalier de Saint-Denis, Maternité Angélique Du Coudray

2, rue du docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis

Contact : 01 42 35 61 00 ou <http://maternite-delafontaine.fr>

### Voix de Femmes – Association de lutte contre le mariage forcé et pour le libre choix amoureux

Permanence d'écoute anonyme, vous pouvez demander à être rappelée. Vous pouvez également envoyer un e-mail : 01 30 31 05 05 ou [voixdefemmes@wanadoo.fr](mailto:voixdefemmes@wanadoo.fr)



Centre Hospitalier de **Saint-Denis**  
Maternité Angélique Du Coudray

**GAMS** - Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles :

Accueil, écoute, soutien et orientation pour les femmes victimes ou menacées d'excision et de mariage forcé.

66 rue des grands champs, Paris 20e, 01 43 48 10 87 – 06 74 16 77 38

RER A Nation, Métro 2 Avron.

Prendre rendez-vous par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.

<http://www.federationgams.org/>

[association.gams@wanadoo.fr](mailto:association.gams@wanadoo.fr)

### **Ikambere – Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement**

39 Boulevard Anatole France, 93200 Saint-Denis

Tél : 01 48 20 82 60

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 18h au 01 48 20 82 60

Mail : [contact@ikambere.com](mailto:contact@ikambere.com)

### **Ressources internet :**

- <http://orientationviolences.hubertine.fr/>

- <http://www.sosfemmes.com/>

- <http://www.solidaritefemmes.org>

- <http://www.infofemmes.com/>

- <http://www.planning-familial.org>

- <http://www.violencesfaitesauxfemmes.com/>

- <http://www.mariageforce.fr/index.php>

- <http://www.cfcv.asso.fr/>

- <http://www.contreleviol.fr/>

- <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/>



# La « Maison des Femmes »

Inaugurée en juin 2016, à l'entrée du Centre Hospitalier Delafontaine, la Maison des femmes accueille toutes les femmes vulnérables ou victimes de violence. Ouverte directement sur la rue, elle offre un accueil confidentiel et sécurisé.

De la demande de contraception en passant par l'IVG, les soins autour d'une excision, d'un viol ou de violences physiques ou psychologiques, dans le cadre familial, conjugal ou autre, nos équipes offrent les soins les plus adaptés et les plus actuels. Un large réseau de partenaires et diverses permanences associatives nous permettent d'orienter les patientes en fonction de leurs besoins, tout en privilégiant la coordination de leurs parcours.

## **La Maison des femmes**

1, chemin du Moulin Basset  
93200 Saint-Denis

**Mail:** [contact@lamaisondesfemmes.fr](mailto:contact@lamaisondesfemmes.fr)

**Tél:** 01 42 35 61 28

## **Accès:**

- *RER D Gare de Saint-Denis,*
- *Tramway T1 arrêt Delafontaine,*
- *Métro Ligne 13 arrêt Basilique,*
- *Bus 153 ou 253 arrêt Marville*

# ANNEXES :

## Annexe 1 : Modèle lettre de témoignage

Mr ou Mme (Nom, Prénom)  
(Adresse)  
(Code postal, Ville)

Ville, Date

**Objet :** Témoignage de violences et maltraitance

Madame, Monsieur,

Je soussigné (*Nom, prénom*), demeurant à (*adresse*), souhaite par la présente témoigner des violences commises par Mr ou Mme (*Nom, Prénom*) contre Mr ou Mme (*Nom, Prénom*).

Je souhaite témoigner en qualité de ... *précisez votre lien avec la victime et l'auteur présumé (profession, lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêt).*

J'ai été témoin le (date, heure) à (adresse) de (décrire précisément les propos ou les gestes dont vous avez été témoin, que l'on vous a rapporté, ou ce que vous avez personnellement constaté en relation directe avec la plainte).

Fait à (ville), Le (date)

Nom, Prénom

Signature

## Annexe 2 : Modèle plainte par courrier

Monsieur/Madame/Mademoiselle [Prénom] [Nom]  
[Adresse]  
[Code postal] [Ville]

A l'attention du procureur de la République  
Près du tribunal de grande instance de Bobigny  
93 000 Bobigny

Ville, Date

**Objet :** Violence conjugale, maltraitance

Madame le procureur de la république

Je soussigné (Nom, prénom), demeurant à (adresse), souhaite par la présente déposer plainte entre vos mains contre mon mari ou conjoint (nom et prénom) pour violences conjugales

En effet, je suis victime depuis plusieurs mois maintenant de :

- Décrire les faits
- Préciser les témoins
- Préciser si des mains courantes ont été déposées
- Préciser les blessures et éventuelles séquelles
- Préciser si votre mari ou conjoint(e) est en état de récidive ou pas

C'est pourquoi, Madame le procureur de la république, je souhaite porter plainte et vous saurais gré de bien vouloir donner suite à cette affaire.

Dans l'attente d'une réponse rapide, je vous prie d'agréer, monsieur (madame) l'expression de ma plus haute considération.

PS : Joindre tout document utile à l'instruction du dossier (témoignages, certificats médicaux, plaintes, main courantes)

### **Annexe 3 : Modèle de Certificat Médical**

**Si vous remettez ce certificat à la police ou à la gendarmerie,  
n'oubliez pas d'en conserver un double.**

Lieu :  
Date :  
Heure :

Je soussigné, Docteur \_\_\_\_\_ certifie avoir examiné ce jour Madame \_\_\_\_\_

Elle déclare avoir été victime d'une agression sexuelle le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (heure) à \_\_\_\_\_ (lieu) de la part d'un inconnu, de plusieurs inconnus ou d'une personne connue.

Depuis, elle se plaint de \_\_\_\_\_ (exemple : peur, impossibilité de s'alimenter et/ou de dormir, remémoration incessante de la scène de violence, .... à préciser).

A l'examen général, elle présente un état général de \_\_\_\_\_ (ex. : prostration, état dépressif, ... à préciser).

A l'examen corporel, on trouve :

- des traces ecchymotiques au niveau de \_\_\_\_\_
- des érosions cutanées
- des traces de griffures
- des traces de strangulation
- \_\_\_\_\_

A l'examen gynécologique, elle présente :

- des signes de défloration récente ou ancienne
- des lésions traumatiques
- \_\_\_\_\_

A l'examen anal, elle présente :

- des lésions traumatiques décelables
- \_\_\_\_\_

Des prélèvements vaginaux ont été effectués à la recherche de spermatozoïdes et de MST (préciser les autres examens de laboratoires demandées).

En l'absence de contraception orale, elle a reçu la pilule du lendemain.

En conclusion, Madame \_\_\_\_\_ présente des traces de violences récentes et une réaction psychique à l'agression qu'elle dit avoir subie.

Signature

Certificat établi à la demande de l'intéressée et remis en mains propres.